



**Règlement
concernant
le cadeau de
bienvenue lors
de l'ouverture
d'un 1^{er} compte
de paiement
privé pour les
jeunes (7 à 17
ans inclus)**

Belfius



Article 1: Organisateur

Belfius Banque SA, dont le siège social se situe Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, inscrite au RPM de Bruxelles, dont le numéro de T.V.A. est BE 0403.201.185 et le numéro FSMA, 19649 A dénommée ci-après «Belfius», organise une action dans le cadre de laquelle un cadeau de bienvenue de 50 € (octroyé en deux étapes) est attribué lors de l'ouverture d'un premier compte de paiement à usage privé pour un enfant âgé de 7 à 17 ans inclus.

Une première tranche de 25 € sera versée sur ce nouveau compte au plus tard un mois après son ouverture.

Une seconde tranche de 25 € sera versée après la première opération de débit effectuée sur ce même compte.

Article 2: Participation

Conditions de participation

- a. Ouverture (digital ou agence) de l'un des comptes suivants : Beats New ou Beats Star.
- b. Période de participation : du 18/05/2026 au 30/09/2026 inclus.
- c. Le titulaire du nouveau compte est âgé de 7 à 17 ans inclus (au moment de l'ouverture du compte) et dispose d'un document d'identité valable.
- d. Le titulaire ne possède pas et n'a jamais possédé d'autre compte de paiement auprès de Belfius.

Par le seul fait de l'ouverture d'un nouveau compte, le participant accepte sans limite ni réserve le contenu intégral des conditions générales, ainsi que toute décision pouvant être prise par Belfius à l'occasion ou dans le cadre de cette action.

Toute fraude ou tentative de fraude, toute falsification ou toute infraction aux conditions générales dans le cadre de cette action entraînera l'exclusion immédiate.

En cas de fraude ou de tentative de la part d'un participant d'influencer de façon irrégulière l'action, Belfius se réserve le droit d'exclure ce participant de la participation à l'action sans devoir motiver sa décision.

Article 3: Durée de l'action

L'action se déroule du 18/05/2026 au 30/09/2026 inclus.

Belfius se réserve le droit, à tout moment, de prolonger, écourter ou interrompre l'action, sans être redevable à quiconque d'une quelconque indemnité.

Article 4: Montants alloués

Le montant du cadeau de bienvenue s'élève à 50 €, attribué en deux étapes :

- une première tranche de 25 € versée après l'ouverture du compte ;
- une seconde tranche de 25 € versée après la réalisation de la première opération de débit.

Le versement de la première tranche interviendra au plus tard un mois après l'ouverture du compte.

Le versement de la seconde tranche interviendra au plus tard un mois après la détection de la première opération de débit.

La première opération de débit devra être réalisée au plus tard le 30 novembre 2026.

Un seul cadeau de bienvenue est accordé par personne pour l'ouverture d'un seul compte.



Article 5: Généralités

Belfius ne peut être tenue responsable d'un quelconque préjudice, direct ou indirect, causé à des personnes (participant ou non à l'action) ou à des choses dans le cadre d'une participation à cette action. Ceci englobe aussi les problèmes techniques et/ou les erreurs informatiques (hardware & software) découlant de la participation à l'action. Belfius décline toute responsabilité si la participation à l'action sur le site web www.belfius.be ou via l'application pour smartphone (Belfius Mobile) est temporairement indisponible.

Le fait qu'une disposition des présentes conditions générales soit déclarée nulle et non avenue n'entame en rien la validité des autres dispositions.

Toute remarque ou réclamation concernant le présent règlement est à envoyer par lettre recommandée, à l'adresse suivante: Belfius SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Article 6: Données à caractère personnel

Les données personnelles que vous communiquez dans le cadre de cette action sont traitées par Belfius, qui est le responsable du traitement pour cette action.

De plus amples informations concernant les droits sont également disponibles dans la charte Vie Privée de Belfius, consultable sur le site web suivant de Belfius (<https://www.belfius.be/retail/fr/contact/privacy/index.aspx>).

Article 7: Droit applicable et clause attributive de compétence

Cette action est régie par le droit belge. En cas de litige concernant cette action, les tribunaux belges sont les seuls compétents.

Règlement rédigé à Bruxelles le 14/04/2026